



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 22/12/2015

Préfecture le 22/12/2015

ID : 033-200027068-20151123-15\_11\_141-DE

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

15-11-141 – 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 17 novembre 2015**

L'an deux mille quinze le vingt trois novembre à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , David RESENDÉ , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Val DUCLOS , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Mélanie BOISSAVIE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Denis SIRDEY , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON pouvoir à Gérard MUSSOT, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Bernard NADEAU pouvoir à Isabelle FEYRY , Catherine BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Mélanie BOISSAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Isabelle HARDY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

**Absents :**

Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE

-----  
Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance  
-----

**POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD**  
**CONSTITUTION DE LA CALI COMME ORGANISME INTERMÉDIAIRE (OI) SUR L'AXE 5 DU**  
**PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER/FSE 2014-2020 ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE**  
**DÉLÉGATION DE TÂCHES AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE, AUTORITÉ DE GESTION**

15-11-141 - 2/3  
Envoyé en préfecture le 22/12/2015  
Reçu en préfecture le 22/12/2015  
Affiché en préfecture le 22/12/2015  
Envoyé en direction de la Direction Départementale de l'Équipement, de l'Énergie et de la Mer le 22/12/2015  
15-11-141-DE

-----  
Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, 1ère Vice-Présidente en charge de la Politique de la Ville, Insertion et CISPD

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu l'accord de partenariat français adopté le 8 août 2014 par la Commission européenne, validant le champ d'intervention de la programmation 2014-2020 des fonds européens structurels et d'investissement (FESI) et notamment le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et le Fonds Social Européen (FSE),

Vu le Programme Opérationnel (PO) FEDER/FSE 2014-2020 de la région Aquitaine adopté le 10 novembre 2014,

Vu le règlement UE n°1303/2013, du 17 décembre 2013,

Vu le règlement UE n°1301/2013, du 17 décembre 2013,

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville dans les départements métropolitains,

Vu la délibération n°2015.1017 SP du 6 juillet 2015 du Conseil régional d'Aquitaine relative au modèle de convention entre la Région, autorité de gestion du PO FEDER/FSE et les OI de l'axe 5,

Vu la délibération n° 2015-06-088 du Conseil communautaire de La Cali relative à la signature du Contrat de Ville de Coutras au titre de la Politique de la Ville pour la période 2015-2020,

Vu la délibération B-2015-024 du Bureau communautaire de La Cali relative aux demandes de subventions au titre de l'axe 5 du PO FEDER/FSE et du règlement d'intervention du Conseil régional d'Aquitaine pour l'ingénierie d'élaboration de la Stratégie Urbaine Intégrée (SUI) du quartier Politique de la Ville de Coutras,

Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du PO FEDER/FSE 2014-2020 et plus particulièrement de l'axe 5 « Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté », la Région Aquitaine a choisi de déléguer une de ses missions d'Autorité de gestion aux EPCI en charge de la mise en œuvre de la Politique de la Ville, conformément à l'article 7 du règlement 1301/2013 FEDER du 17 décembre 2013.

Cette mission consiste en la sélection des opérations éligibles à l'axe 5 du PO FEDER/FSE 2014-2020 qui pourraient faire l'objet d'un cofinancement par le FEDER.

Les EPCI en mesure d'exercer cette mission sont ceux retenus dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé en janvier 2015 par le Conseil régional d'Aquitaine ; auquel La Cali a répondu par la rédaction d'une Stratégie Urbaine Intégrée, adossée au Contrat de Ville du quartier du Centre de Coutras, signé le 10 juillet 2015.

Ce document ayant été déclaré recevable par le Conseil régional d'Aquitaine en date du 18 septembre 2015, ainsi, La Cali peut dès lors conclure une convention de délégation de tâches avec le Conseil régional d'Aquitaine.

A cet effet, La Cali en tant qu'OI devra assurer la sélection des opérations en évaluant la qualité des projets, vérifier leur conformité avec la SUI et le PO.

Pour cela, elle devra se doter de 2 instances :

- un comité de travail urbain : instance composée de techniciens qui abordera les éléments techniques du projet relatifs aux questions juridiques, financières et économiques et préparera un dossier en vue du comité de sélection.
- un comité de sélection : instance de pilotage qui assurera la sélection des projets.

Afin de mettre en parfaite cohérence le pilotage des dossiers étroitement liés que sont le Contrat de Ville et la Stratégie Urbaine Intégrée, il est proposé que les deux instances précitées relatives à la SUI soient mutualisées avec les instances déjà opérationnelles du Contrat de Ville, respectivement le comité technique et le comité de pilotage.

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville, Insertion et CISPD du 15 septembre 2015,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 9 novembre 2015,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- d'accepter la constitution de La Cali comme Organisme Intermédiaire sur l'axe 5 du PO FEDER/FSE 2014-2020,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de délégation de tâches avec le Conseil régional d'Aquitaine et tous les documents afférents.

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture le  
et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme

Philippe BUISSON, Président

de la Communauté d'Agglomération du Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 30/11/2015

Reçu en préfecture le 30/11/2015

ID : 033-200027068-20151123-2015\_11\_142-DE

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

15-11-142 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 17 novembre 2015**

L'an deux mille quinze le vingt trois novembre à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , David RESENDÉ , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Val DUCLOS , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Mélanie BOISSAVIE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Denis SIRDEY , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON pouvoir à Gérard MUSSOT, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Bernard NADEAU pouvoir à Isabelle FEYRY , Catherine BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Mélanie BOISSAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Isabelle HARDY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

**Absents :**

Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE

-----  
Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance  
-----

**POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD**  
**DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DE LA CALI AU SEIN DE L'ASSOCIATION LIBRT - RÉGIE DE**  
**TERRITOIRE DU LIBOURNAIS**

15-11-142 - 2/2  
Envoyé en préfecture le 30/11/2015  
Reçu en préfecture le 30/11/2015  
LIBRT - RÉGIE DE  
ID : 033-200027068-20151123-2015\_11\_142-DE

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente en charge de la Politique de la Ville, de l'Insertion et du CISPD,

Vu l'adhésion de La Cali à l'association LibRT – Régie de Territoire du Libournais,

Vu la délibération n° 14.12.195 portant sur la désignation des représentants de La Cali au sein de l'assemblée générale de cet organisme,

Vu l'article L 2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Conformément aux statuts de l'association LibRT – Régie de Territoire du Libournais,

Monsieur Denis SIRDEY, conseiller communautaire, a fait part de sa démission de représentant de La Cali au sein du Conseil d'Administration de l'Association LibRT par courrier en date du 28 septembre 2015.

La Cali doit désigner un nouveau délégué pour le remplacer.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 9 novembre 2015,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire désigne Madame Monique JULIEN, conseillère communautaire, représentante titulaire au sein de l'association.

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture le  
et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais